À une séance extraordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce quinzième jour du mois de mars deux mille vingt-trois, formant quorum sous la présidence de madame Julie Saulnier à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Jacques Lefrançois	Représentant des enseignants
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Cindy Champagne	Représentant des parents – District 3
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Robert Ricard	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information

ABSENCES MOTIVÉES

Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

53-CA/23-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PRESTATION DU SERMENT DE MONSIEUR ROBERT RICARD

Conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, monsieur Robert Ricard prête serment devant le directeur général.

Il a signé et daté la prestation de serment séance tenante.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Monsieur Francis Dostaler déclare un intérêt.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

5.1.1. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 4)

Monsieur Robert Ricard a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Cette déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.

5.1.2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 12)

Monsieur Robert Ricard a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Cette déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1. REDDITION DE COMPTES

- Au comité des ressources humaines (CRH) du 8 mars, début du processus pour le Plan d'effectifs des directions d'établissement et le Plan d'effectifs des cadres.

- Madame Rosemarie Boucher quittera son poste donc restructuration des services administratifs rapidement. La nouvelle structure est basée sur les développements annoncés tels que le bureau statistique du MEQ, l'implantation de SAGIR, la mutualisation des services entre CSS, l'implantation d'une culture de données et l'augmentation du budget du Service des ressources matérielles.

- Ouverture d'un poste de régisseur au Transport scolaire.
  Ouverture du poste de directeur du Service des ressources matérielles.

- Monsieur Stéphane Ayotte devient directeur du Service des technologies de l'information et de l'efficacité organisationnelle.

- Question d'un administrateur : est-ce que cela concerne tous les CSS?

- Un administrateur questionne sur l'économie de coûts pour le Centre de services. Un autre administrateur demande qu'au bout de trois ans, un bilan de cette restructuration soit fait. M. Galvani indique que l'évaluation est faite annuellement.

7.1. ADHÉSION À L'UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE DU QUÉBEC

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Présentation du 24 février 2023
- Convention relative à la constitution d'une union réciproque
- Document synthèse de la police d'assurance
- Plan d'affaires de l'union réciproque
- Plan opérationnel de l'union réciproque

54-CA/23-03-15

CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

CONSIDÉRANT les analyses actuarielles démontrant que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;

CONSIDÉRANT que les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

CONSIDÉRANT le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR CINDY CHAMPAGNE, ADMINISTRATRICE,

d'adhérer à l'Union réciproque pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2028;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires pour y donner plein effet;

de désigner monsieur Luc Galvani à titre de représentant du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Francis Dostaler quitte son siège à 19 h 12.

7.2. ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS – POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS (2023-7525-50/CAG)

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales
- Extrait des règles budgétaires

55-CA/23-03-15

CONSIDÉRANT les besoins en matière de matériel informatique du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le mandat 2023-7525-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant les postes informatiques et moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires en investissement des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (2023-7525-50) d'une durée initiale de 24 mois et comportant 3 options de 12 mois pour un engagement annuel avant taxes de 818 586,80 $ débutant le 1er septembre 2023;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Francis Dostaler reprend son siège à 19 h 16.

11. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 35, CINDY CHAMPAGNE, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.

Initiales présidence
JS
Initiales sec. général
ES

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Québec

Julie Saulnier

JULIE SAULNIER
PRÉSIDENTE

Élyse Giacomo

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE